

Parc de Parilly et domaine de Lacroix-Laval

Les années départementales



MÉTROPOLE

GRAND

LYON

Sommaire

Introduction

Le parc de Parilly

- 06 **La volonté du préfet Émile Bollaert**
- 07 **Un projet contrarié par la guerre**
- 08 **Parilly, acte II**
- 11 **Un espace de sport et de détente rapidement approprié par les habitants de l'Est lyonnais**
- 12 **Pression foncière, évolution des usages, montée des préoccupations environnementales**

Épilogue : un projet de 90 ans qui n'a pas pris une ride

Sources

Le domaine de Lacroix-Laval

- 17 **Aux origines, une vallée et une famille**
- 18 **114 ha de verdure offerts aux habitants grâce à des projets avortés**
- 18 **Un parc d'agglomération, poumon vert de l'Ouest lyonnais**
- 20 **Un château, une collection de poupées, un musée**
- 21 **Un trait d'union entre le Rhône urbain et le Rhône rural**
- 21 **Un nouvel élan dans les années 2000 misant sur l'alliance de la nature et de la culture**

Épilogue : un domaine prêt pour un nouveau chapitre de son histoire

Sources

Juillet 2024
Métropole de Lyon

Coordination
Direction de la Prospective et du Dialogue Public (DPDP)
Jean-Loup Molin

Rédaction
Caroline Januel

Réalisation
Nathalie Joly

Illustrations de couverture
[Creusement du boulevard de ceinture à Parilly à Bron](#) (vers 1933), fonds Jules Sylvestre, bibliothèque municipale de Lyon - Creative Commons - Paternité. Pas d'utilisation commerciale. Pas de modification.
[Château de Lacroix-Laval](#), gravure de 1780, fonds Jules Sylvestre, bibliothèque municipale de Lyon, droits Licence Ouverte-Open Licence.

EN JANVIER 2025, LA MÉTROPOLE DE LYON SOUFFLE SES DIX BOUGIES.

L'histoire de sa création restera comme celle d'une épopée formidable aux termes de laquelle deux collectivités, deux grandes institutions, fusionnaient de leur plein gré pour fonder une collectivité originale, puissante, élue au suffrage universel direct et résolument tournée vers l'avenir.

À quoi servent les anniversaires ? À se rassembler, à se remémorer, à se remobiliser.

Pour ses dix ans, la Métropole a donc souhaité rendre accessible à tout un chacun les sources de son histoire :

- ▶ l'action conduite durant des décennies par le département du Rhône et par la Communauté urbaine de Lyon sur un même territoire, parfois en se chamaillant mais la plupart du temps en s'accordant dans un souci de bonne gestion et de service rendu aux habitants ;
- ▶ les motifs qui ont conduit les deux institutions à s'entendre pour fusionner ;
- ▶ l'aventure de la création et de l'installation de la nouvelle institution ;
- ▶ les projets originaux et ambitieux, enfin, qui sont rendus possibles par la nouvelle matrice métropolitaine.

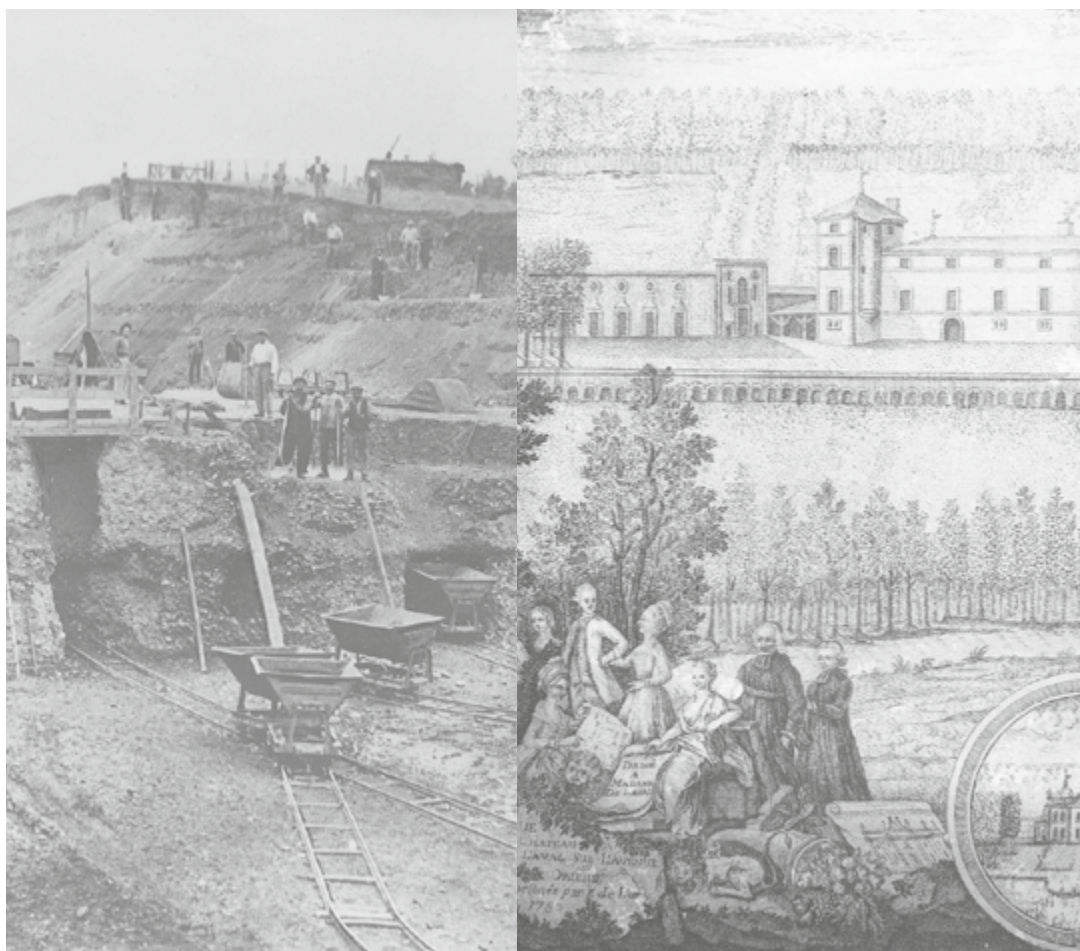
Dans ce document, nous vous proposons de découvrir les histoires de deux parcs majeurs de l'agglomération lyonnaise que nous devons à la clairvoyance et à l'action départementale : Parilly et Lacroix-Laval.

Dans notre imaginaire collectif l'identité du département est intimement liée à l'action sociale et médicosociale, c'est à dire à des missions immatérielles et profondément humaines. C'est oublier un peu vite que dans de nombreux domaines le département a contribué à l'aménagement des territoires. À travers une compétence dans le domaine des routes et de la voirie. À travers également une politique d'équipement très active (songeons au musée des Confluences, aux collèges ou aux casernes des sapeur pompiers, mais encore à tous ces équipements communaux et intercommunaux, sportifs, culturels ou festifs qui ont pu voir le jour grâce aux subventions départementales). À travers enfin une politique environnementale avant-gardiste qui permet notamment la protection d'un ensemble de territoires naturels sensibles (le premier d'entre eux fut le secteur de Miribel-Jonage) et le déploiement d'un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Les parcs de Parilly et Lacroix-Laval s'inscrivent dans cette perspective d'un département aménageur et protecteur des espaces naturels... urbains. Au profit de la biodiversité. Et de la respiration des habitants.

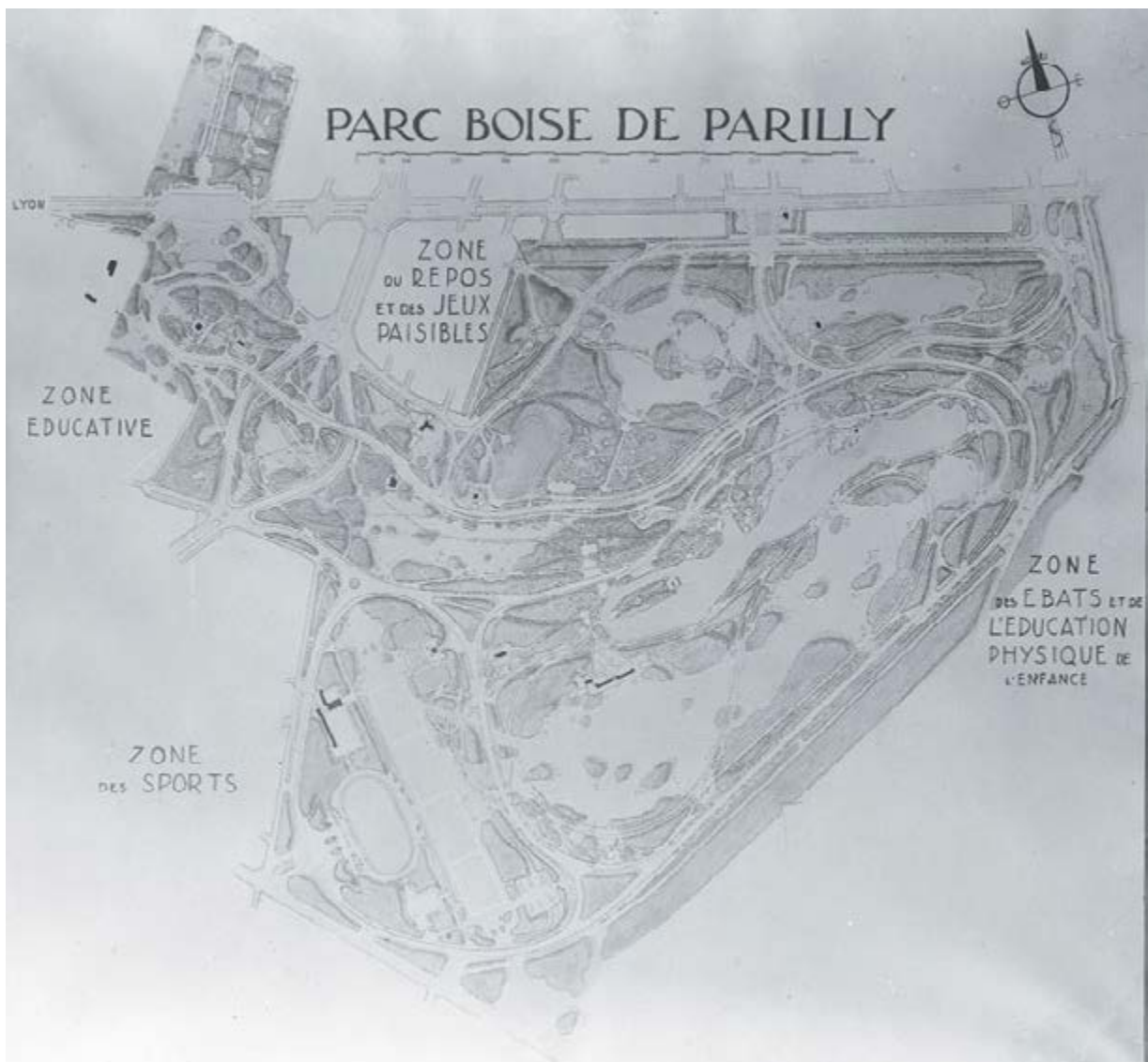
Bonne lecture.

Jusqu'en 2015, le département du Rhône est considéré comme un territoire de contrastes. Il est coutumier d'évoquer le contraste entre le Rhône urbain et le Rhône rural. Entre ces deux mondes, les grands parcs apparaissent comme des espaces à part, qui proposent une nature organisée par l'homme et reflètent les préoccupations des époques qu'ils traversent. C'est le cas de deux réalisations emblématiques du département du Rhône :
le parc de Parilly et le domaine de Lacroix-Laval.

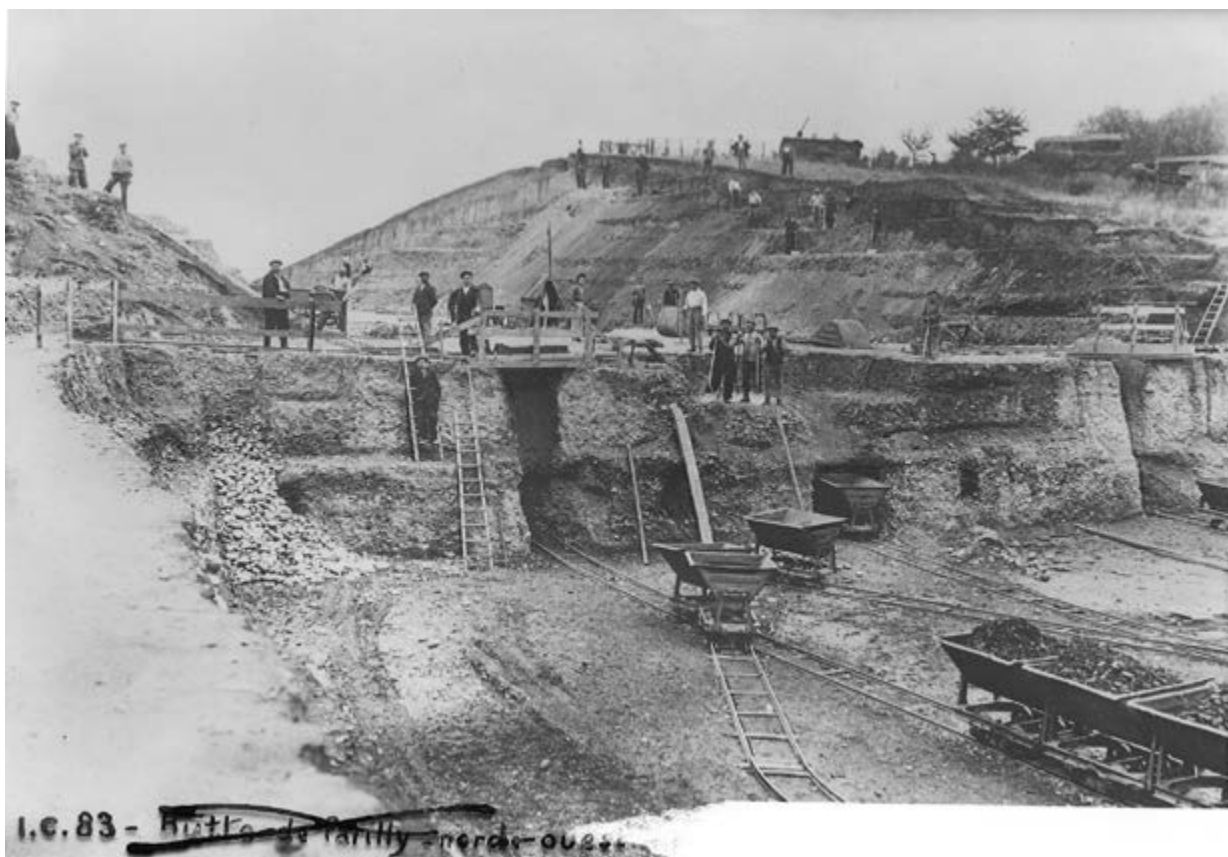


Le parc de Parilly

Imaginé dans les années 1930, le **parc de Parilly** a été conçu pour répondre aux besoins d'air pur des habitants dans un contexte d'urbanisation croissante. On doit sa réalisation, comme le maintien de son intégrité, aux Préfets du Rhône successifs et au Conseil général du Rhône. Zones boisées, pelouses, terrains de sport, hippodrome s'étendent encore sur 178 hectares préservés à l'Est du département.



Plan du parc de Parilly. Dessiné par l'architecte Paul Bellemain. Le projet initial d'avant-guerre prévoyait une rivière artificielle, un lac, une patinoire, et même un zoo ! © DR



Creusement du boulevard de ceinture à Parilly à Bron, vers 1933 (Fonds Jules Sylvestre. Bibliothèque municipale de Lyon)

La volonté du préfet Émile Bollaert

En 1934, tout juste nommé, le préfet du Rhône Émile Bollaert (1934-1940) adresse à l'assemblée départementale, présidée alors par Laurent Bonneval (1934-1940 et 1951-1957), l'avant-projet de création d'un parc boisé sur les communes de Bron et de Vénissieux, au lieu-dit «Parilly» à proximité du «boulevard de ceinture». Et le moins que l'on puisse dire est qu'il sait se montrer convaincant :

«En visitant les chantiers de chômeurs ouverts pour la construction du Boulevard, et en examinant le projet de ce Boulevard, j'ai été amené à penser que l'œuvre du Conseil général pourrait être utilement complétée par un Parc de grande étendue. En effet, depuis l'aménagement du Parc de la Tête-d'Or, la Ville de Lyon, et surtout sa banlieue, se sont considérablement développées et, tant au point de vue de la santé publique que de celui de l'urbanisme, il paraît indispensable d'accroître les espaces libres : terrains de jeux, parcs ou bois, mis à la disposition de la population, spécialement dans les quartiers très peuplés comme ceux de la rive gauche du

Rhône. Sur la colline de la Croix-Rousse, de même que sur celle de Saint-Just, la construction n'est pas très dense et beaucoup de propriétés privées avec jardins ou clos ont été heureusement conservées jusqu'ici. Pour ces quartiers, la nécessité de nouveaux espaces libres se fait, sans conteste, moins sentir que pour la région à l'Est du Rhône. C'est pourquoi il m'a paru que, si un nouveau parc devait être créé, il convenait de la situer dans la banlieue Est de Lyon, qui est, comme dans la plupart des grandes villes, le côté où le développement de la ville a le plus de tendance à s'opérer».

Sur huit pages, le préfet Bollaert explique, argumente, démontre, preuves à l'appui la pertinence de ce projet, quitte à réveiller la rivalité Paris-Provence : «La superficie du parc a été déterminée après une étude comparative sérieuse. Le Parc de la Tête-d'Or, à Lyon, mesure environ 104 hectares, mais, comme il ne s'agissait pas de faire une simple réplique de ce jardin, au reste admirable, j'ai pensé qu'un petit bois, analogue comme destination et comme situation au Bois de Vincennes, à Paris, serait une variante heureuse.

C'est ainsi qu'on a utilisé, dans la région choisie, toute la superficie pouvant être acquise sans trop de frais. L'étendue de 180 hectares obtenue en définitive est relativement importante ; elle représente à peu près le cinquième de celle du Bois de Vincennes (surface 924 hectares), et elle doit permettre de réaliser une œuvre intéressante, à laquelle s'ajoutera le petit jardin alpestre, d'environ 6 hectares, prévu au projet primitif du Boulevard de ceinture».

L'analyse des terrains, leur acquisition, leur financement, la mise au concours des aménagements sont tour à tour évoqués, avant de rappeler à l'assemblée départementale le levier hygiéniste dont elle dispose avec ce projet... qui semble déjà tranché :

« Je n'ai rien à ajouter aux opinions des hygiénistes et urbanistes qui sont reproduites dans le rapport technique, mais à mon tour, j'appelle votre attention sur "l'importance de premier ordre de la végétation pour l'assainissement de l'atmosphère. L'existence, dans les agglomérations urbaines, de jardins, de parcs, d'arbres le long des principales rues, ne constitue pas seulement un ornement et un élément de gaieté ; elle est indispensable pour la salubrité de la cité et l'hygiène publique. Les espaces libres ne constituent pas un luxe, auquel les villes ne doivent songer que quand elles ont pourvu aux besoins de la voirie et des égouts. Ils répondent à une véritable nécessité, et d'autant plus pressante que la population de la ville est plus dense et que les constructions sont plus serrées" ».

Un projet contrarié par la guerre

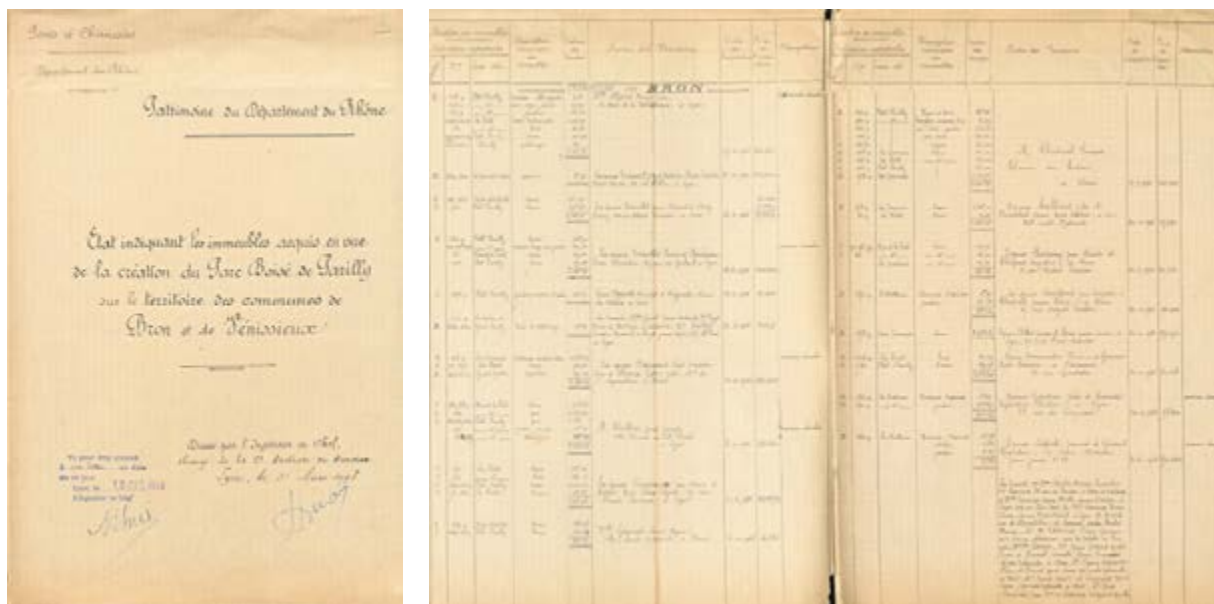
C'est ainsi que par la délibération du 23 octobre 1934, le Conseil général du Rhône décide, « en vue de doter la partie de la banlieue lyonnaise la plus industrialisée et la plus peuplée d'un réservoir d'air pur et d'un lieu de promenade et de repos, de créer, à l'Est de Lyon, sur le territoire des communes de Bron et de Vénissieux, au lieu-dit "Parilly", en annexe du boulevard de ceinture, un vaste parc boisé. Ce projet fut déclaré d'utilité publique par décret du 22 décembre 1937 » (Note de la Direction des services techniques du Département sur le parc départemental de Parilly de janvier 1987). Le Département en assure l'entière prise en charge financière.

La direction et la construction du parc de Parilly sont confiées à l'architecte-paysagiste lyonnais Paul Bellemain et son équipe, à qui il revient de réaliser « un parc naturel où la main de l'homme autant que possible, doit passer inaperçue, un grand bois planté d'essences forestières correspondant aux diverses natures du terrain » comme l'exigeait le concours.

Les terrassements, la viabilité et l'éclairage reviennent au service vicinal et les plantations et boisements à un fonctionnaire des Eaux et Forêts. Parallèlement, dès 1935, l'acquisition des terrains est lancée à un rythme soutenu, à l'amiable ou par voie d'expropriation. 210 hectares sont rapidement réunis, soit deux fois la superficie du parc de la Tête-d'Or de Lyon.



Extrait du plan à l'aquarelle du parc de Parilly proposé par Paul Bellemain (1937). Après la Deuxième Guerre mondiale, le projet de lac est abandonné et un hippodrome prendra sa place quelques années plus tard.



Document récapitulatif des immeubles et terrains acquis à partir de 1935 en vue de la création du Parc Boisé de Parilly sur le territoire des communes de Bron et de Vénissieux (1948) Ponts et Chaussées, Département du Rhône.

«Les travaux commencent dès 1937, avec l'aménagement du jardin alpestre et les premières plantations de la forêt. Près de 300 000 arbres (!) sont achetés : des hêtres pourpres, des frênes à fleurs, des peupliers, des saules et des cyprès pour les abords du lac et de la rivière ; des pins, des cèdres, des sapins, des bouleaux et des érables pour la zone des Balmes, où l'on espère qu'ils permettront "d'obtenir de beaux effets décoratifs (...) tout en escamotant les parties désagréables à la vue : constructions, usines, etc.". Dans le même temps, les allées sont tracées et les bulldozers entrent en action pour creuser le lac.» (Aline Vallais)

La Seconde Guerre mondiale met à l'arrêt les travaux. Et les premiers aménagements sont détruits par les bombardements et par les habitants cherchant à récupérer du bois pour se chauffer et des terrains pour en faire des potagers. À la Libération, il ne reste pas grand-chose du parc boisé du préfet Bollaert.

Parilly, acte II

Parmi les multiples priorités de l'après-guerre, le Conseil général du Rhône relance les travaux d'aménagements du parc de Parilly dès 1946, mais en réduisant l'ambition du projet initial.

«Le stade ? Sa plate-forme sera aménagée avec les décombres du vieil hôpital de la Charité. La forêt ? On ira chercher des jeunes plants dans les bois départementaux de Saint-Appolinaire et de Vauxrenard, en Beaujolais, ainsi ils ne coûteront rien. La patinoire ? Tombée à l'eau. Le lac ? On verra plus tard, quitte à le transformer en hippodrome. Le zoo ? Il n'en est plus dit mot.» (A. Vallais)

L'espace est toutefois très convoité. La France manque de logements et le baby-boom se fait sentir. C'est pourquoi sous l'impulsion du ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, le Conseil général, présidé par Laurent Bonnevey (1934-1940 et 1951-1957) et le préfet du Rhône, Pierre Massenet (1949-1957), cèdent à l'office public des HLM du département plus de 15 hectares de terrains au Nord du parc en 1950 et 1951 pour construire un grand ensemble d'habitation. Sa conception est confiée à un trio d'architectes lyonnais disciples de Le Corbusier : Pierre Bourdeix, René Gagès et Franck Grimal. Une douzaine de grands immeubles abritant plus de 2600 logements sont construits et

réunissent plusieurs atouts : une architecture moderne, la proximité immédiate avec le parc, une desserte facilitée par le boulevard de ceinture et l'avenue Jean Mermoz, qui ne sont pas encore embouteillés. Le programme prévoyait également les équipements nécessaires à la vie de 10 000 nouveaux habitants : groupes scolaires, centre médico-social et administratif, centre commercial, etc. Il y a soixante ans Bron-Parilly apparaissait comme une cité-modèle, obéissant aux principes de l'urbanisme moderne. « Ainsi que l'explique lui-même Bourdeix : c'est la plus grande opération qui ait été réalisée en France où les plus récentes conceptions de l'Urbanisme ont pu être appliquées [...] Les espaces verts, la lumière et les grands horizons, les facilités de circulation et de stationnement qui paraissent impossibles ailleurs, sont ici la base même de la conception » (Yvan Delemontey).

Cette situation invite une nouvelle fois les conseillers généraux à réfléchir aux usages du parc, comme l'exprime le président du Conseil général Benoît Carteron (1957-1979) en 1961 :

« Il nous reste à collaborer avec lui [l'office départemental des HLM] pour créer les zones d'ébats pour tout un monde d'enfants qui ne peuvent se contenter des escaliers et des coursives pour satisfaire leur besoin de mouvement et de détente. Vous aurez à vous prononcer sur l'aide à apporter » (L'écho, 10 octobre 1961).

Autre concession au projet initial, le Conseil général décide en 1958 d'aménager la Cité de l'Enfance (actuellement l'IDEF) sur 11 hectares au cœur du parc. Ouverte en décembre 1963, cette structure permet d'accueillir les enfants et adolescents en difficulté pris en charge jusqu'alors par l'hôpital psychiatrique du Vinatier.

Dans les années 1950, les plantations se poursuivent. En 1955, la majorité des installations sportives sont terminées. Un stade et douze terrains de sport sont mis à disposition des scolaires la semaine et accueillent les compétitions le week-end. D'autres terrains de sport seront aménagés plus tard. Ces équipements sont défendus par le président Carteron (1957-1979) dans la presse pour justifier les investissements du Département.



Vue aérienne du jardin alpestre du parc de Parilly en 1969, avec au 2^e plan les grands ensembles © Georges Vermard, fonds bibliothèque municipale de Lyon.

« Le stade et les terrains de sport permettent à plusieurs millions d'écoliers de s'ébattre en plein air et de poursuivre un entraînement à leur mesure : « Notre rôle n'est pas de préparer aux performances, ni de garantir des recettes de spectacles, mais d'ouvrir, toutes grandes, à nos enfants, les avenues de la joie et de la santé, dans l'indépendance d'esprit que permet, à leur âge, l'absence de souci financier autre que celui de l'argent de poche. Les critiques, à cet égard, se trompent donc de cible » (L'écho, 10 octobre 1961).

Enfin, la partie Nord-Est du parc, plus de 35 hectares, est louée à compter du 1^{er} janvier 1963 à la Société des Courses de Lyon (SCL) pour l'implantation d'un hippodrome. Initialement, ces terrains devaient accueillir un lac artificiel mais les difficultés d'alimentation en eau et le coût de l'aménagement eurent raison de ce projet. L'hippodrome de Parilly doit aussi beaucoup à une décision... du ministère de l'Éducation Nationale. En effet, depuis près d'un siècle, les courses se tenaient à l'hippodrome du Grand-Camp de Villeurbanne. Mais le ministère, propriétaire des terrains, souhaitait les récupérer pour agrandir le campus de la Doua.

« Il avait fallu très vite trouver un nouveau lieu d'accueil pas trop éloigné de Lyon, plat, suffisamment vaste et sans risque de devoir

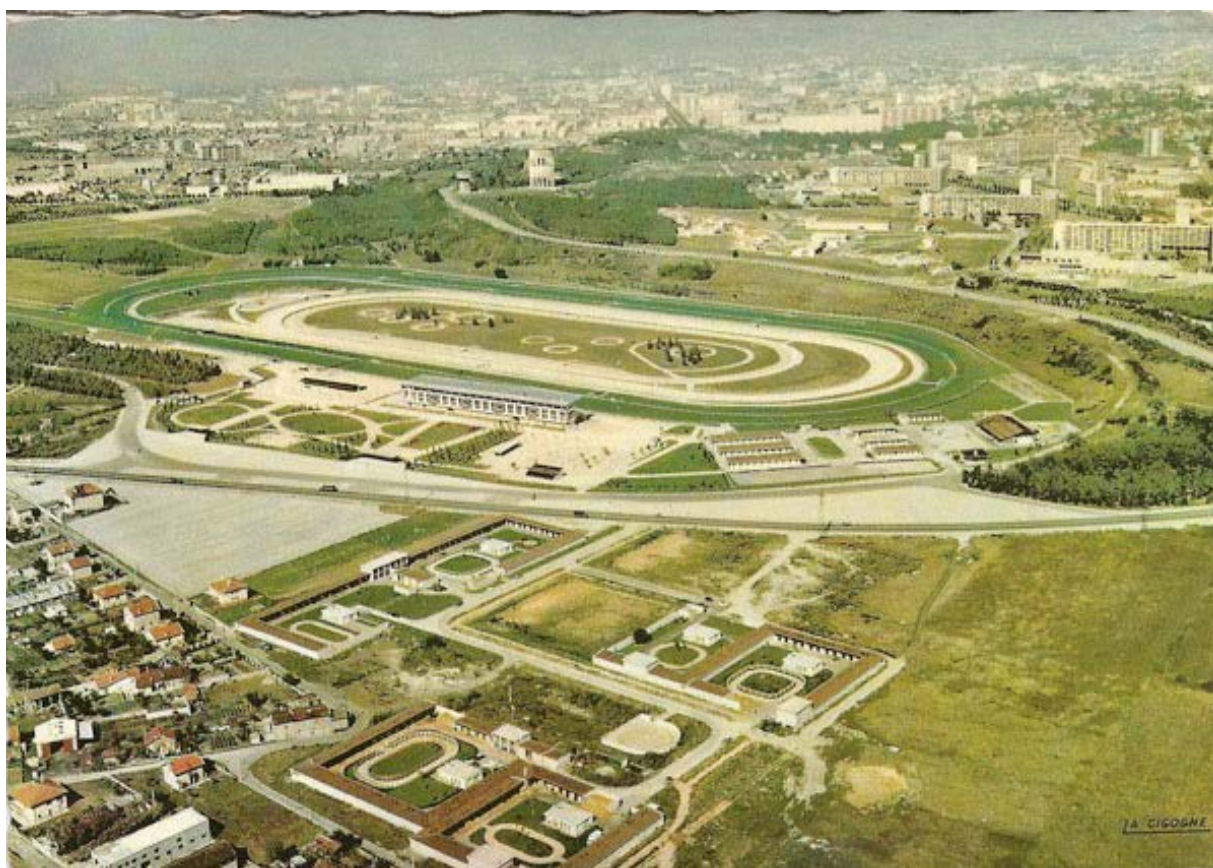
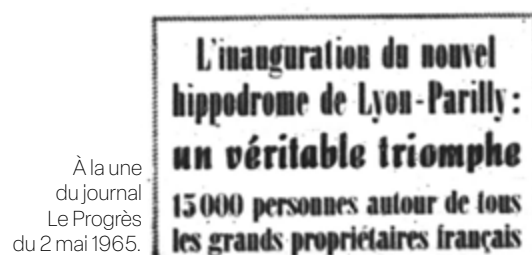
déménager avant belle lurette. Pour toutes ces raisons, Bron fut jugé idéal. Un ancien président de la SCL, Claude Gindre, nous le disait lui-même : "regardez, nous sommes à seulement 10 minutes de la ville et pourtant, on est noyé dans la verdure ; je ne connais rien de plus grisant que galoper ici le matin. Parilly est certainement le plus bel hippodrome de province". En 1965, les nostalgiques regrettèrent un temps ce Grand-Camp qu'ils avaient tant aimé. Mais tous finirent par adopter Parilly, même les plus superstitieux» (Ville de Bron).

L'hippodrome est inauguré le 1^{er} mai 1965 en grande pompe en présence des personnalités locales et du monde hippique, des parieurs, des promeneurs et des employés des 300 entreprises ayant permis de faire sortir de terre ce que la presse désigne comme « l'hippodrome le plus moderne de France ».

Ce dernier grand aménagement vient parfaire la physionomie du parc de Parilly.



Annonce de l'inauguration de l'hippodrome de Lyon-Parilly - Le Progrès, avril 1965.



Vue aérienne de l'hippodrome en 1970 - La Cigogne, www.ville-bron.fr



Plan d'ensemble du Parc de Parilly datant de 1974
(Archives du département du Rhône et de la Métropole de Lyon)

Un espace de sport et de détente rapidement approprié par les habitants de l'Est lyonnais

Le parc de Parilly peut paraître cloisonné, d'une part par le périphérique au Nord-Ouest et d'autre part, par des espaces fermés au public (Maison de l'enfance/IDEF et hippodrome) au Nord-Est. Mais, dans les années 1980, le public le perçoit davantage comme «un espace vaste et ouvert» grâce une large accessibilité des espaces de nature, la possibilité d'y circuler en voiture la journée et d'y stationner. Il offre moins d'espèces remarquables que le jardin botanique du parc de la Tête d'Or et moins d'activités que le parc de

Lacroix-Laval, mais sa fonction est autre, comme le souligne une enquête sur la fréquentation des parcs de l'agglomération lyonnaise de l'Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine de Lyon datée de 1987 :

«Les atouts du parc de Parilly résident dans : sa superficie double de celle du parc de la Tête d'Or, ce qui permet des possibilités variées de promenade ; sa polyfonctionnalité grâce à ses équipements sportifs ; son règlement intérieur libéral pour le stationnement, le pique-nique, la pratique du jogging, du cyclisme ou des jeux de boules.»

On se rend donc au parc de Parilly pour se promener en famille, entre amis, pour pique-niquer ou sortir son chien. On y passe rapidement la semaine et on y reste plus longuement le week-end. Sportifs amateurs ou confirmés (vélo, course, sports collectifs) fréquentent également le parc, sans oublier aussi les groupes scolaires la semaine et les clubs en fin de journée. Le week-end, de nombreux événements, des manifestations sportives, festives ou caritatives s'y déroulent.

Le parc de Parilly est fréquenté majoritairement par des usagers de l'Est lyonnais, dont la moitié vient des communes limitrophes du parc : Lyon 8^e, Vénissieux et Bron. Viennent ensuite des usagers originaires de Villeurbanne, Saint-Priest et des arrondissements de Lyon les plus proches (3^e, 6^e et 7^e) peut-on lire dans cette même enquête de l'Agence d'urbanisme.

Pression foncière, évolution des usages, montée des préoccupations environnementales

Déjà évoquée, la pression exercée sur les vastes espaces verts de Parilly ne s'est jamais totalement relâchée : centre aéré, ajout de terrains de sport,

élargissement des chemins et chaussées au nom de la sécurité, voie verte pour vélos, rollers et trottinettes, projet d'aire d'accueil pour les gens du voyage (qui sera finalement implantée ailleurs)... Le Conseil général du Rhône a accompagné ces nouveaux besoins tout en veillant à la préservation du site et à la coexistence des usages. La traversée du parc en voiture de Vénissieux à Bron, et inversement, a par exemple été limitée à la fin des années 1990 afin de garantir le confort et la sécurité des promeneurs.

Autre sujet montant en puissance à partir des années 1990 : une gestion plus raisonnée du parc mise en œuvre par les équipes du Conseil général. Il s'agit par exemple de limiter une trop forte densité des espaces forestiers pour permettre aux arbres de se développer, de planter dans les zones moins denses afin d'assurer sur le long terme le renouvellement naturel des arbres, de respecter la faune et la flore, d'entretenir les espaces de la manière la plus respectueuse pour l'environnement, etc. Le parc de Parilly a obtenu en 2015 le label ÉcoJardin, qui récompense la mise en œuvre d'une démarche de gestion écologique qui perdure actuellement.



Plan actuel du parc de Parilly- www.grandlyon.com

épilogue

Un projet de 90 ans qui n'a pas pris une ride

90 ans après le rêve du préfet Bollaert, le parc de Parilly est resté fidèle à son projet initial centré sur la promenade, la détente et [le sport](#). Il offre un parcours de santé, un parcours permanent de course d'orientation, 15 km de voies cyclables et des équipements sportifs nombreux et variés. Il entretient en outre des partenariats avec une centaine d'établissements scolaires et collectivités locales pour proposer des animations pédagogiques. Il participe aussi régulièrement aux Journées du Patrimoine, aux Printanières de Bron, et accueille des événements comme des spectacles du festival Les Nuits de Fourvière.

Relevant depuis 2015 de la Métropole de Lyon, le parc de Parilly conjugue les fonctions dévolues aux parcs urbains : amélioration de la qualité de vie des usagers et préservation de la nature en ville. Classé Espace Naturel Sensible, il bénéficie de mesures visant à préserver le site, ses paysages naturels et sa biodiversité. Il est aujourd'hui l'un des plus beaux parcs de la Métropole de Lyon avec 18 000 arbres d'essences variées (érables, cèdres, tilleuls, chênes rouges, pins, bouleau, sapins, marronniers, douglas, féviers d'Amérique...) dont les plus âgés ont une soixantaine d'années, une végétation variée qui accueille de nombreux écureuils roux, oiseaux, crapauds, etc. À l'heure où les demandes de nature des citoyens se font de plus en plus pressantes, le parc de Parilly a de beaux jours devant lui.

Sources

- Un tour de ville autour du temps. Étape 12 – Le rêve du Préfet : le parc de Parilly. Aline Vallais [en ligne]. Disponible sur <https://www.ville-bron.fr/bienvenue-bron/decouvrir-bron/les-chemins-des-savoirs/un-tour-de-ville-autour-du-temps/etape-12-le-reve-du-prefet-le-parc-de-parilly> (Consulté le 17 juillet 2023).
- Un tour de ville autour du temps. Étape 13 – L'hippodrome. [en ligne]. Disponible sur <https://www.ville-bron.fr/bienvenue-bron/decouvrir-bron/les-chemins-des-savoirs/un-tour-de-ville-autour-du-temps/etape-13-lhippodrome> (Consulté le 17 juillet 2023).
- Parc de Parilly [en ligne]. Disponible sur <https://www.grandlyon.com/parc/parc-de-parilly> (Consulté le 24 juillet 2023).
- Parcs, jardins et paysages du Rhône (2009) Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (Rhône), sous la direction de Catherine Grandin-Maurin et Mireille Lemahieu, éditeur CAUE du Rhône
- Parc de Parilly [en ligne]. Disponible sur <https://www.label-ecojardin.fr/fr/sites-labellises/parc-de-parilly> (Consulté le 25 juillet 2023).
- Projet de création d'un parc boisé à Parilly en annexe au boulevard de ceinture (1934) Émile Bollaert. Archives du département du Rhône et de la Métropole de Lyon - 4326W1.
- Courrier adressé à Monsieur le Conservateur des Eaux et Forêts informant de la reprise de l'aménagement du parc de Parilly (1946) Préfet du Rhône. Archives du département du Rhône et de la Métropole de Lyon - 4326W1.
- Acte de cession gratuite de terrains par le Département du Rhône à l'Office Public des Habitations à Loyer Modéré du Département du Rhône (1953) Département du Rhône. Archives du département du Rhône et de la Métropole de Lyon – 4326W2.
- Les grands travaux dans la région lyonnaise. 1^{er} essai de mise au point d'après guerre (1946) Conseil général du Rhône, session de novembre 1946. Archives du département du Rhône et de la Métropole de Lyon - 32194W1.
- L'hippodrome le plus moderne de France fonctionnera dans quatre ans à Parilly. Paul Nouvellet. L'écho-liberté, mercredi 9 novembre 1960, p.12.
- Enquête sur la fréquentation des parcs de l'agglomération lyonnaise (1987) Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine de Lyon
- Note sur le parc départemental de Parilly (1987) Préfecture du Rhône – Direction des services techniques du département. Archives du département du Rhône et de la Métropole de Lyon - 4326W1.
- L'unité de voisinage de Bron-Parilly (2008) Yvan Delemontey. Le Moniteur [en ligne]. Disponible sur <https://www.lemoniteur.fr/article/l-unite-de-voisinage-de-bron-parilly.811754>

Illustrations

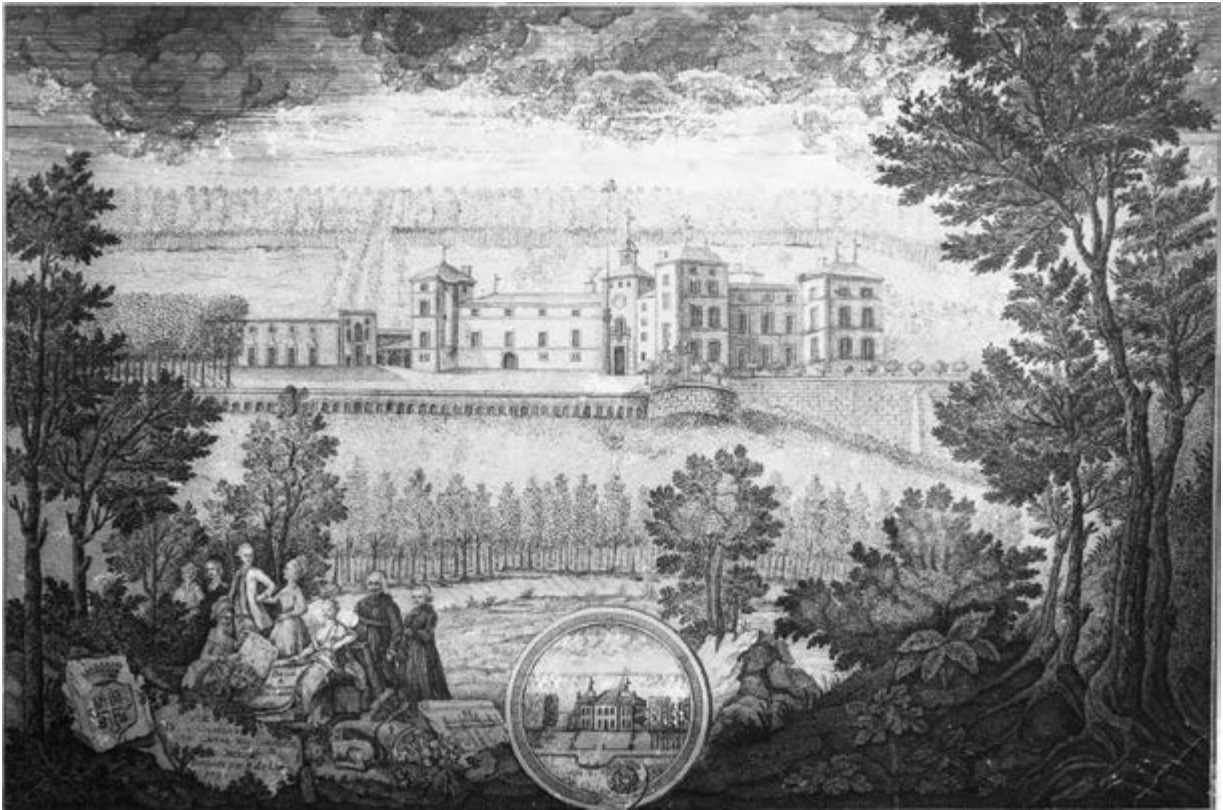
- [*Creusement du boulevard de ceinture à Parilly à Bron*](#) (vers 1933), fonds Jules Sylvestre, bibliothèque municipale de Lyon Creative Commons - Paternité. Pas d'utilisation commerciale. Pas de modification.
- [*Extrait du plan à l'aquarelle du parc de Parilly proposé par Paul Bellemain*](#) (1937), www.ville-bron.fr
- Patrimoine du département du Rhône. État indiquant les immeubles acquis en vue de la création du Parc Boisé de Parilly sur le territoire des communes de Bron et de Vénissieux (1948) Ponts et Chaussées-Département du Rhône. Archives du département du Rhône et de la Métropole de Lyon - 32194W1.
- [*Vue aérienne du jardin alpestre du parc de Parilly*](#) (1969) Georges Vermard (photographe), fonds Georges Vermard, bibliothèque municipale de Lyon Creative Commons - Paternité. Pas d'utilisation commerciale. Pas de modification.
- Annonce de l'inauguration de l'hippodrome de Lyon-Parilly les 1^{er} et 2 mai 1965. Le Progrès, avril 1965
- [*Vue aérienne de l'hippodrome*](#) (1970), La Cigogne, www.ville-bron.fr
- L'inauguration du nouvel hippodrome de Lyon- Parilly : un véritable triomphe. Le Progrès du 2 mai 1965.
- Plan d'ensemble du Parc de Parilly (1974) Archives du département du Rhône et de la Métropole de Lyon – 4326W2.
- Plan actuel du parc de Parilly (2023) www.grandlyon.com

Le domaine de Lacroix-Laval

Poumon vert de l'Ouest lyonnais, Espace Naturel Sensible, lieu culturel, le **domaine de Lacroix-Laval** s'étend sur 114 hectares sur la commune de Marcy-l'Étoile principalement et sur les communes de la Tour-de-Salvagny et de Charbonnières. Il a été l'un des plus grands espaces verts aménagés et gérés par le département du Rhône des années 1980 à 2015. Récit d'un domaine aux multiples visages.



Plan du Domaine de Lacroix-Laval (années 1990)



Représentation du château de Lacroix-Laval, gravure de 1780, fonds Jules Sylvestre, bibliothèque municipale de Lyon

Aux origines, une vallée et une famille

La première trace écrite de la seigneurie Laval, venant de « val » désignant une vallée, se trouve dans un contrat de vente datant de l'an 1373. Le domaine de Laval est ensuite vendu ou légué au fil des siècles à divers propriétaires lyonnais qui l'utilisent comme résidence secondaire. Le domaine abrite en effet un manoir datant du XII^e siècle qui laissera la place à un château style Renaissance conçu par le célèbre architecte Jacques-Germain Soufflot en 1776, auquel on doit l'Hôtel-Dieu de Lyon et la Loge du Change (l'actuel Temple du Change, Lyon 5e).

C'est le 9 avril 1723 que le Trésorier de France Jean Lacroix (1675-1730) acquiert le domaine, associe les deux noms et devient messire Jean Lacroix de Laval. Le domaine reste la propriété des Lacroix de Laval, simplifié en Lacroix-Laval, durant 219 années, soit six générations. En 1942, le domaine est vendu et passera entre les mains de plusieurs propriétaires.

L'histoire du domaine croise une première fois -et tragiquement- celle du département en 1790. Jean Pierre Philippe Anne de Lacroix de Laval (1744-1793), descendant de Jean Lacroix, est l'un des premiers élus du Conseil général du département Rhône-et-Loire. Il est guillotiné le 24 décembre 1793 place de la Liberté à Lyon (l'actuelle place des Terreaux). D'autres membres de la famille Lacroix-Laval occuperont des fonctions notables dans la vie locale au XIX^e siècle : président des hôpitaux de Lyon, maire de Charbonnières, maire de Lyon, député du Rhône, etc.

De grands travaux de reconstruction et de modernisation du château et l'aménagement du parc sont lancés par Ferdinand Antoine de Lacroix de Laval (1858-1942) en 1919. Il fait appel aux paysagistes Achille Duchêne et Joseph Linossier, qui donnent au domaine son apparence actuelle : vastes espaces s'inspirant des parcs anglais, étangs creusés, jardin régulier ou « à la française » au Sud du château, potager, clôture du domaine, grande promenade boisée, vallonnée et ponctuée de prairies.

Le château et les annexes sont rénovés mais les travaux ne sont pas achevés faute de moyens et le château reste dissymétrique.

114 ha de verdure offerts aux habitants grâce à des projets avortés

L'État fait l'acquisition du domaine en 1965 pour y réaliser un vaste complexe universitaire et sportif. Ce projet ne voit pas le jour et les anciens propriétaires intentent une action en rétrocession en 1975. Cette action échoue à la suite d'une déclaration d'utilité publique concernant de nouveaux projets d'équipements de l'État sur 65 ha : l'École Normale Supérieure devant quitter Saint-Cloud et qui s'implantera finalement dans le quartier de Lyon-Gerland, un Centre régional d'éducation physique et sportive ou CREPS et un centre de primatologie. Les 55 ha restants sont acquis par le Département à titre de réserves foncières et pour y construire l'Institut National du Travail inauguré en 1980. L'État renonçant une nouvelle fois à ses projets, le Département acquiert finalement la totalité du domaine. La décision est adoptée par l'assemblée départementale en 1980 et les conseillers généraux saluent cette décision, à l'instar de M. Durand qui envisage déjà une ouverture au public rapide et des dessertes facilitées :

« Les 114 hectares de prairie et de sous-bois seront je n'en doute pas, fréquentés par de très nombreux Lyonnais, en particulier de mon canton qui en est proche. En effet, bien que l'Ouest lyonnais soit très verdoyant, peu de zones vertes sont accessibles aux citoyens. L'ouverture au public de ce domaine pourrait intervenir rapidement, puisqu'il n'y est pas prévu de grands travaux d'aménagement. Quant aux possibilités de parking, elles sont limitées, mais je ne crois pas qu'il soit bon d'en créer dans l'enceinte même du domaine. Nous devrions également intervenir auprès de la SNCF pour qu'elle envisage dès maintenant de nombreuses dessertes le dimanche, puisque le domaine se trouve à proximité de la gare de Charbonnières ; auprès également de la société TCL pour qu'elle étende le trafic de la ligne 74 aux dimanches et jours fériés. Ces mesures permettraient ainsi aux familles dépourvues de voitures personnelle d'accéder à cet espace vert dès son ouverture » (Procès-verbal de délibération, 5 mai 1980).



Château de Lacroix-Laval en 1988
©Quinones Marcos, fonds Lyon Figaro

Un parc d'agglomération, poumon vert de l'Ouest lyonnais

À la demande du Conseil général, et en accord avec la Communauté urbaine de Lyon, l'Agence d'urbanisme réalise en 1982 une étude sur l'utilisation du domaine de Lacroix-Laval comme parc suburbain de détente et de loisirs ouverts aux habitants de l'agglomération lyonnaise. On y retrouve les principes fondamentaux de protection du site et d'ouverture au public la plus large possible, énoncés par le Conseil général, la réinsertion de l'Institut National du Travail déjà implanté sur le site « au mépris du paysage existant » et les projets « compatibles avec ces principes et modifiés pour être intégrés harmonieusement » : les pâturages de la ferme d'animaux sains de l'École Vétérinaire et les terrains de sports intercommunaux de Marcy l'Étoile et de Charbonnières. Les projets de deuxième ferme, de grand golf privé ou encore de centre d'éthologie animale porté par l'Université Claude Bernard, sont écartés.

Le parc, laissé à l'abandon durant de longues années, est remis en état de 1980 à 1985 pour le rendre accessible au public, en suivant les orientations prises par la Commission du patrimoine du Conseil général qui se réunit de nombreuses fois à partir de 1982 en présence des maires de Marcy-l'Étoile, de la Tour de Salvagny et de Charbonnières et avec le concours de l'Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine de Lyon. Dans un rapport de la Direction des services techniques du département faisant le bilan en 1985 des aménagements réalisés et des projets à venir, on trouve une réorientation des priorités :

« La Commission du patrimoine a estimé qu'il fallait dès l'ouverture au public favoriser la fréquentation du domaine par les scolaires et les diverses associations intéressées en créant un centre d'accueil dans les dépendances qui comprendrait : des locaux de réception et d'exposition, un logement de fonction et le bureau de l'animateur qui seraient tous situés dans le petit bâtiment à tour ronde contigu à l'orangerie. Plutôt que d'alourdir en 1985 des propositions déjà importantes, il a semblé préférable de prélever une partie des crédits du poste "réfection des clôtures" pour financer ces travaux » (Direction des services techniques du département, 1985).

La rénovation du château et de l'orangerie contiguë, tous deux délabrés, est préconisée afin de proposer un centre de séminaires, souhaité notamment par l'École vétérinaire de Marcy-l'Étoile, l'Institut Mérieux et l'illustre Dr Charles Mérieux qui « semble prêt à s'associer à l'effort du Département pour y parvenir » comme le souligne le même rapport.

En revanche, la Commission du patrimoine réaffirme la position du Conseil général sur les points fondamentaux suivants :

« conservation de l'état naturel du domaine avec des aménagements les plus légers possibles, refus de tout morcellement ou privatisation. Le domaine doit rester principalement une zone de détente de plein air » (Direction des services techniques du département, 1985).

Il s'agit donc d'exploiter la richesse naturelle du site pour accueillir promeneurs, coureurs, amis de la nature et scolaires. Inauguré par le président du Conseil général Jean Palluy, le Parc ouvre au public en 1985. Les visiteurs découvrent 14 km d'allées, un jardin à la française, un parc à l'anglaise, de vastes prairies, des étangs, un parcours de santé aménagé avec le concours de la Fondation nationale de cardiologie, des parcours éducatifs fléchés pour



Château de Lacroix-Laval sous la neige en 2010 ©Ecolyon

découvrir la flore et la faune. Un an après, le Parc propose également la «fermette des enfants» permettant aux jeunes citadins de découvrir le monde rural. Pour le 1^{er} anniversaire du domaine de Lacroix-Laval, le préfet du Rhône Gilbert Carrère résume avec humour son orientation : «au fond, la chose est très simple : le Conseil général invite de 3 à 77 ans tous ceux qui veulent faire des classes vertes» (Le Progrès, 9 juin 1986).

Grâce à la presse et au bouche-à-oreille, le succès ne se fait pas attendre. «La plupart des visiteurs du parc de Lacroix-Laval habitent et/ou travaillent dans l'Ouest lyonnais, principalement Écully, Sainte-Foy-Lès-Lyon, Tassin la Demi-Lune, Lyon 5^e et Lyon 9^e. Les usagers viennent aussi de Villeurbanne, ainsi que de tous les autres arrondissements de Lyon [...] Le parc de Lacroix-Laval est presque unanimement jugé très agréable. Le plus grand souhait des visiteurs est que soit préservé le caractère naturel et sauvage du parc» peut-on lire dans une enquête de l'Agence d'urbanisme réalisée pendant l'été 1986, soit un an après l'ouverture du parc. Entre 1985 et 1990, le parc accueille entre 500 000 et 600 000 visiteurs par an.

Un château, une collection de poupées, un musée

C'est en 1990 que le Département achève le rêve de Ferdinand Antoine de Lacroix de Laval en restaurant l'aile Est du château à la façon de Soufflot. Il offre ainsi au bâtiment sa symétrie et en fait un lieu d'accueil polyvalent et ouvert à des activités variées, notamment des séminaires et un musée de poupées anciennes. Le Conseil général saisit en effet l'opportunité d'acquérir la collection de poupées de l'antiquaire Denise Sambat, convoitée par des collectionneurs américains et japonais. Préférant aussi que sa collection ne soit pas dispersée et reste dans sa région, la Lyonnaise a cédé ses 700 protégées pour 4 millions de francs, en-dessous de l'expertise réalisée par un spécialiste parisien :

«La collection de Denise Sambat qu'il m'a été donné d'expertiser est une collection prestigieuse de grande valeur, tant vénale que culturelle. Elle représente à elle seule un survol de la fabrication



Affiche du Château de la poupée du Parc de Lacroix-Laval des années 1990-Archives du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

des poupées des débuts de l'ère industrielle à nos jours [...] Bien connue à travers la France et par de nombreux collectionneurs de divers pays à travers le monde, elle est un joyau qui mérite un écrin digne d'elle» (François Theimer, expert spécialisé en poupées, jouets et automates de collection, 1985).

Cette acquisition, enrichie d'une donation, a conduit le domaine de Lacroix-Laval à abriter le musée de la poupée le plus important d'Europe dans les années 1990.

Dans le même temps, des expositions temporaires sont proposées sur des thèmes variés, en lien ou non avec les poupées, tels que «Peugeot en miniature» (1998), «Barbie, muse, mythe et modèle» (2000), «Noël finlandais» (2001), «Tant de chiens» (2002).

Le musée attire 140 000 visiteurs sa première année d'exploitation en 1990-91 mais plus que

40 000 en 2006. Le Conseil général décide l'année suivante de fermer le musée et confie la collection aux Archives départementales.

Quant au reste du château et de l'orangerie attenante, ils ont accueilli jusqu'en 2017 des activités de restauration, de séminaires et de réceptions..

Un trait d'union entre le Rhône urbain et le Rhône rural

Sous la présidence de Michel Mercier (1990-2013), les événements, animations et expositions se succèdent sans relâche durant les années 1990. Un des plus marquants est certainement les Rendez-vous de l'agriculture du Rhône qui ont lieu tous les deux ans dès 1996. Le domaine de Lacroix-Laval devient alors le temps d'un week-end la plus grande ferme du département. Des représentants des exploitations du Rhône viennent présenter leur travail aux visiteurs : rencontres avec les animaux

de la ferme, grand marché fermier, dégustations, concours de chiens de berger, pressurage du Beaujolais... Tout est pensé pour entretenir des liens entre le Rhône rural et le Rhône urbain. Le président du comité d'organisation de ces Rendez-vous, Claude Berger, résumait ainsi les trois objectifs poursuivis :

« Mieux faire connaître l'agriculture de ce département de 160 000 hectares, diversifiée et performante, dire également aux jeunes citoyens que nous faisons des métiers qui créent des emplois, même si, c'est vrai, nous ne connaissons pas vraiment les trente-cinq heures, et enfin prendre contact avec les consommateurs, inquiets, nous le savons bien, avec les problèmes de sécurité alimentaire » (Le Progrès, 1^{er} septembre 2000).

Un nouvel élan dans les années 2000 misant sur l'alliance de la nature et de la culture

Au début des années 2000, la Direction du domaine et la Mission environnement du Conseil général n'ignorent rien des dangers menaçant le parc, victime de sa notoriété : « déficit d'identité et de vocation affirmée, problèmes de surfréquentation induisant des dégradations des milieux [fermeture spontanée des milieux ouverts et semi-ouverts par défaut d'entretien, appauvrissement des boisements et des prairies soumises à un entretien intensif, assèchement naturel des étangs, appauvrissement faunistique et floristique, banalisation des espaces], inadaptation aux attentes du public » (Plan directeur du domaine de Lacroix-Laval, 2003). Le parc apparaît dégradé lors de son classement Espace Naturel Sensible en 2001.

Face à ce constat, le Conseil général approuve « le projet de création d'un pôle culturel et récréatif dédié au jeune public et à l'environnement au domaine de Lacroix-Laval » (Délibération du 20 juillet 2001). Ce projet affirme que la diversité des paysages fait du parc un lieu privilégié pour la découverte de la nature et la sensibilisation à l'environnement, et que l'évolution doit se faire au service des visiteurs, en particulier du jeune public. Celui-ci étant envisagé comme prescripteur pour l'avenir en matière de protection environnementale.



Couverture d'une lettre d'information du domaine de Lacroix-Laval (hiver 2006)

Ce virage «Nature et Culture» s'inscrit en outre dans la nouvelle politique du Département reposant sur l'organisation de son offre muséologique en deux grands pôles : archéologie et sciences et société. Le domaine de Lacroix-Laval trouve sa place au sein de ce dernier pôle, avec le Musée des Confluences. Le parc, comme le château, accueille des animations, ateliers pédagogiques, concerts et cinéma de plein air, parcours thématiques, etc. où sont explorés les rapports entre l'homme et la nature. Ces initiatives seront arrêtées par la suite après la dissolution du service animation. Les jardins jouent leur rôle de découverte mais aussi de [*conservatoire de fruitiers, fleurs et légumes d'origine ancienne*](#).

Petit à petit, sous l'impulsion d'un nouveau plan de gestion établi en 2005, le parc accueille de nouvelles transformations initiées au rythme des saisons : réduction des résineux au profit d'essences indigènes (hêtre, chêne, charme, frêne...), création et hiérarchisation des sentiers, plantations d'arbres fruitiers, réhabilitation du jardin potager en 2012 dans le respect du tracé de 1920, nouvelle signalétique, amélioration des accès et des zones de stationnement, notamment pour favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap...

Le Domaine met également en place la gestion différenciée des espaces verts visant à préserver le site, rétablir les équilibres biologiques et protéger la biodiversité.

épilogue

Un domaine prêt pour un nouveau chapitre de son histoire

Classé au titre des Espaces Naturels Sensibles, reconnu dans le cadre des inventaires des Zones Naturelles d'Inventaires Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF), labellisé Écojardin en 2015 et Jardin remarquable, le domaine de Lacroix-Laval conjugue les intérêts botanique, esthétique, culturel et historique. Les 900 000 visiteurs annuels ne s'y trompent pas !

Depuis qu'elle a pris la responsabilité de la gestion du domaine en 2015, la Métropole de Lyon s'est attachée à définir un nouvel avenir pour le château. C'est un projet conduit par le chef étoilé Christian Têtedoie et soutenu par des acteurs publics et privés qui a finalement vu le jour récemment. Le château accueille désormais le Centre de formation des apprentis de la gastronomie, son internat et ses restaurants d'application.

Parallèlement, la Métropole de Lyon a renforcé les pratiques de gestion écologique déjà engagées : plan de gestion forestier préservant la biodiversité, entretien du potager conservatoire selon les principes de l'agriculture biologique, abandon des pesticides de synthèse, recours aux chevaux pour la collecte des poubelles, le débardage et la patrouille des gardes... Comme beaucoup de parcs d'agglomération, le domaine de Lacroix-Laval s'efforce de concilier l'accueil du public et la préservation d'un espace naturel exceptionnel.

Sources

- Lacroix-Laval. Bien plus qu'un parc (date inconnue) Conseil général du Rhône
- Domaine de Lacroix-Laval [en ligne]. Disponible sur <https://www.grandlyon.com/parc/domaine-de-lacroix-laval> (Consulté le 17 juillet 2023).
- *Parcs, jardins et paysages du Rhône* (2009), Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (Rhône), sous la direction de Catherine Grandin-Maurin et Mireille Lemahieu, éditeur CAUE du Rhône.
- Délibération du Conseil général du Rhône du 14 mai 1975. Domaine de Lacroix-Laval à Marcy-l'Étoile – Action en rétrocession des anciens propriétaires – Projet de réserves foncières (1975) Archives du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon, 4947W38.
- Délibération du Conseil général du Rhône du 5 mai 1980. Domaine de Lacroix-Laval à Marcy-l'Étoile – Acquisition au titre de réserve foncière (1980) Archives du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon, 4947W38.
- Domaine départemental de Lacroix-Laval. Propositions complémentaires d'aménagement et d'exploitation (1985) Direction des services techniques, Direction du patrimoine, Commission du patrimoine du Département du Rhône.
- Expertise de la collection de poupées et jouets appartenant à Madame Denise Sambat (1986) François Theimer. Archives du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon, 4947W48.
- Enquête sur la fréquentation des parcs de l'agglomération lyonnaise (1987) Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine de Lyon.
- Délibération du Conseil général du Rhône. Extrait du procès-verbal de la séance du 20 juillet 2001 (2001) Archives du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon, 4947W116.
- CFA de la gastronomie Auvergne Rhône-Alpes [en ligne]. Disponible sur <https://cfa-gastronomie.com> (Consulté le 24 juillet 2023).
- *Château de La Croix-Laval. Faire du Soufflot au XX^e siècle* (1985) Denis Tardy, Le Tout Lyon – Moniteur judiciaire, 9 mai 1985.
- *Lacroix-Laval. La plus grande ferme du Rhône* (2000) Philippe Lecoq, Le Progrès, 1^{er} septembre 1980.
- Le parc de Croix-Laval : la fraîcheur de l'Ouest (1985) Le Progrès, 3 juin 1985.
- Le Conseil général en classe verte (1986) Le Progrès, 9 juin 1986.
- *Vie de château pour 900 poupées* (1989) Anne-Marie André, Le Tout Lyon – Moniteur judiciaire, 25 septembre 1989.
- *Pourquoi le parc de Lacroix-Laval veut être encore plus vert* (2022) Frédéric Guillon, Le Progrès, 24 juillet 2022.

Illustrations

- *Château de Lacroix-Laval*, gravure de 1780, fonds Jules Sylvestre, bibliothèque municipale de Lyon, droits Licence Ouverte-Open Licence.
- *Château de Lacroix-Laval*, 1988, Quinones Marcos (photographe), fonds Lyon Figaro, Creative Commons - Paternité. Pas d'utilisation commerciale. Pas de modification.
- *Parc de Lacroix-Laval sous la neige*, 2010, Ecolyon (photographe) - Creative Commons - Paternité. Pas d'utilisation commerciale. Pas de modification.
- Affiche du Château de la poupée du Parc de Lacroix-Laval des années 1990, Conseil général du Rhône, Archives du département du Rhône et de la Métropole de Lyon, 4947W12.
- Plan du Domaine de Lacroix-Laval (années 1990), Conseil général du Rhône, Archives du département du Rhône et de la Métropole de Lyon, 4947W12.
- Plan actuel du domaine de Lacroix-Laval (2023) www.grandlyon.com

Retrouvez toutes les ressources

millenaire3.com

le site de la prospective de la Métropole de Lyon

Direction de la prospective
et du dialogue public
20 rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

MÉTROPOLE

GRAND LYON

grandlyon.com